



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25  
Fax : 02 32 90 92 06

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

### Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 14 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le huit mars deux mil dix-sept, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT.

Présents : Jean-Jacques BRUMENT, Jean BAZIN, Franck SOTTOU, Gill GERYL, Gaston COLOMBEL (suppléant de Daniel LEFEVRE), André GAUTIER, Marie-Laure DUFOUR, Annie PIMONT, Annie OUVRY, Jean-Claude GROUT, Dominique BOULAIS (suppléante de Lionel AVISSE), Bruno BIENAIME (jusqu'à la question n°17), Isabelle DUBUFRESNIL, Claude FERCHAL, Sandra JEANVOINE, Imelda VANDECANDELAERE, Christophe LOUCHEL, Guy SENEAL, Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Sébastien JUMEL, Patricia RIDEL, Nicolas LANGLOIS, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Frédéric WEISZ, Marie-Luce BUICHE, Frédéric ELOY, Sabine AUDIGOU, Lucien LECANU, Jolanta AVRIL, François LEFEBVRE, Marie-Catherine GAILLARD, Patrick CAREL, Joël MENARD (jusqu'à la question n°12), Virginie LEVASSEUR, Bernard BREBION, Christine GODEFROY, Véronique MPANDOU, Bérénice AMOURETTE, Bernard MACHEMEHL, Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE.

Absents : Daniel LEFEVRE (suppléé par Gaston COLOMBEL), Lionel AVISSE (suppléé par Dominique BOULAIS), Bruno BIENAIME (à partir de la question n°18 et donne procuration à Bernard MACHEMEHL), Florent BUSSY (donne procuration à Frédéric WEISZ), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Isabelle BOUVIER-LAFOSSE, (donne procuration à Sébastien JUMEL), Joël MENARD (à partir de la question n°13 et donne procuration à Patrick CAREL), Elodie ANGER (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), René DESPREZ (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Patrick BOULIER (donne procuration à Bruno BIENAIME jusqu'à la question n°17).

Secrétaire de Séance : Bernard MACHEMEHL.

- ⇒ **Monsieur Bernard MACHEMEHL, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**
  
- ⇒ **Le compte rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délibération du 6 mai 2014 par délégation du Conseil communautaire a été approuvé à l'unanimité.**
  
- ⇒ **Le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS****INSTANCES****14-03-17/01 – INSTANCES – Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux (PETR-PDTC) - désignation des représentants de Dieppe-Maritime****Rapporteur : Monsieur le Président**

Ont été désignés, à l'unanimité, les dix-neuf représentants de Dieppe-Maritime suivants au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux :

<b>Sont candidats</b>	<b>Ont obtenu</b>	<b>Sont élus</b>
Jean-Jacques BRUMENT	48 voix	élu
Sébastien JUMEL	48 voix	élu
Guy SENECAI	48 voix	élu
Isabelle DUBUFRESNIL	48 voix	élue
Marie-Laure DUFOUR	48 voix	élue
Christophe LOUCHEL	48 voix	élu
Daniel LEFEVRE	48 voix	élu
Bruno BIENAIME	48 voix	élu
Gill GERYL	48 voix	élu
Imelda VANDECANDELAERE	48 voix	élue
Jean-Claude GROUT	48 voix	élu
Bernard BAZILLE	48 voix	élu
Claude FERCHAL	48 voix	élu
Annie PIMONT	48 voix	élue
Lionel AVISSE	48 voix	élu
Patrick BOULIER	48 voix	élu
André GAUTIER	48 voix	élu
Franck SOTTOU	48 voix	élu
Virginie LEVASSEUR	48 voix	élue

**FINANCES****14-03-17/02 – FINANCES – Budget principal et budgets annexes de Dieppe-Maritime – Débat d'orientations budgétaires pour 2017****Rapporteur : Monsieur BAZIN**

Il a été pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017 et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Les orientations budgétaires 2017 sur la base du rapport d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes ne sont pas approuvées (par 24 voix contre, 22 voix pour et 2 abstentions).

## ÉCONOMIE

### **14-03-17/03 – ÉCONOMIE – PME Développement – Cotisation annuelle**

**Rapporteur : Monsieur SOTTOU**

Il est approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de Dieppe-Maritime à PME Développement.

## AMÉNAGEMENT

### **14-03-17/04 – AMENAGEMENT – Convention de préfinancement foncier avec la SAFER – Acquisition d'une parcelle cadastrée ZB 8 sur la commune de Martin Eglise**

**Rapporteur : Monsieur GERYL**

Il est approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 8 à Martin-Eglise, au prix de 30 300 € auprès de la SAFER via un préfinancement.

## OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

### **14-03-17/05 – OTDM – Adhésion à Atout France**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est approuvé, à l'unanimité, l'adhésion à Atout France.

### **14-03-17/06 – OTDM – « Rendez-vous en France 2017 » : prise en charge financière dérogatoire des accueils presse**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est adopté, à l'unanimité, la base de financement des prêts dans le cadre des « Rendez-vous en France » 2017 telle qu'exposée ci-dessous :

	<b>Part Office de Tourisme</b>	<b>Part CDT</b>	<b>Part CRT</b>
<b>Marchés prioritaires étrangers (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, USA, Japon)</b>	20 %	30 %	50 %
<b>Marchés non prioritaires étrangers</b>	15 %	15 %	70 %
<b>Marché français</b>	40 %	60 %	×
<b>Voyages de presse en France (plusieurs journalistes)</b>	20 %	80 %	×

### **14-03-17/07 – OTDM – Tarification des encarts publicitaires du journal de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime « Escapades » et de la borne tactile**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est fixé, à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du journal de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime « Escapades » pour la parution de janvier à mars, comme suit :

<b>Journal Escapades</b>			
<u>Périodicité</u>	<u>Tirage</u>	<u>Encarts à commercialiser par numéro au maximum (en fonction des espaces disponibles)</u>	<u>Tarifs</u>
Janvier / Mars	5 000 exemplaires	2 <sup>ème</sup> de couverture + 5 pages intérieures	2 <sup>ème</sup> couv (1 page) : 450 € HT 1 page intérieure : 250 € HT 2 <sup>ème</sup> couv (1/2 page) : 200 € HT 1/2 page intérieure : 100 € HT

Il est fixé, à l'unanimité, les tarifs des bandeaux publicitaires de la borne tactile comme suit :

- 300 € HT pour une apparition de 6 secondes,
- 500 € HT pour une apparition de 12 secondes.

### **SPORT / STATION NAUTIQUE**

#### **14-03-17/08 – STATION NAUTIQUE – Entente « Entre Terre et Mer » – Création d'une nouvelle entente et désignation des représentants de Dieppe-Maritime à la conférence de celle-ci**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est approuvé, à l'unanimité, la création d'une nouvelle Entente « Entre Terre et Mer » entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, les Communautés de communes « Falaises du Talou » et « Terroir de Caux », les communes de Criel-sur-Mer et Le Tréport.

Ont été désignés, à l'unanimité, MM. Jean-Jacques BRUMENT, Jean-Claude GROUT et Bruno BIENAIME en tant que représentant de Dieppe-Maritime à la Commission spéciale de l'Entente.

#### **14-03-17/09 – STATION NAUTIQUE – Jardin des mers 2017 – Attribution d'une subvention d'équilibre à l'association Estran**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer à l'ESTRAN-Cité de la Mer une aide financière d'un montant maximum de 8 000 € pour l'ouverture et l'animation du jardin des mers entre le 17 juillet et le 18 août 2017.

#### **14-03-17/10 – STATION NAUTIQUE – Point plage de Dieppe 2017 - Subvention d'équilibre au Cercle de la Voile de Dieppe**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer au Cercle de la Voile de Dieppe une aide financière d'un montant maximum de 25 776 € pour l'animation du point plage de Dieppe entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2017.

#### **14-03-17/11 – STATION NAUTIQUE – Cercle de la Voile de Dieppe – Cession pour l'euro symbolique du matériel nautique mis à disposition**

##### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à céder les matériels désignés ci-dessous au Cercle de la Voile de Dieppe pour l'euro symbolique :

<b>Désignation</b>	<b>N° inventaire</b>	<b>Quantité</b>
<i>Optilène complet avec options stick + sangle, bandes usures et safran relevable avec sa mise à l'eau</i>	2007/91	7
<i>Kayak Océan Duo</i>	2007/92	2
<i>Kayak Océan Solo</i>	2007/93	3
<i>Pagaie pour kayak</i>	2007/92	8
<i>Flotteur de planche à voile Bic Techno 293 Classic</i>	2007/94	2
<i>Flotteur de planche à voile Free Ride</i>	2007/95	1
<i>Gréement complet enfant pour planche à voile</i>	2007/96	1
<i>Gréement complet 4,50 m<sup>2</sup> comprenant le gréement Bic Freestart 4, l'embase de pied de mat et le bout de harnais fixe</i>	2007/97	1
<i>Gréement complet 5,60 m<sup>2</sup> comprenant le gréement Bic Freestart 5, l'embase de pied de mat et le bout de harnais fixe</i>	2007/98	1
<i>Gréement complet 6,20 m<sup>2</sup> comprenant le gréement Bic Cruiser 6,5, l'embase de pied de mat et le bout de harnais fixe</i>	2007/99	1
<i>Gréement complet 7,5 m<sup>2</sup> comprenant le gréement Bic</i>	2007/100	1
<i>Canot pneumatique Bombard Typhoon 420 avec armement de sécurité et mise à l'eau multi rouleaux</i>	2007/101	1
<i>Canot pneumatique Bombard Explorer Eco 500 avec armement de sécurité</i>	2007/124	1
<i>Moteur Mercury 50 cv</i>	2007/124	
<i>Gilet kayak Slalom Club</i>	2007/102 à 105	8
<i>Gilet Club Master taille enfants</i>	2007/106	5
<i>Gilet Club Master taille S</i>	2007/107	7
<i>Gilet Club Master taille M</i>	2007/108	7
<i>Gilet Club Master taille L</i>	2007/109	7
<i>Gilet Club Master taille XL</i>	2007/110	6
<i>Ceinture de trapèze école petite taille</i>	2007/111	3
<i>Ceinture de trapèze école taille moyenne</i>	2007/112	3
<i>Ceinture de trapèze école grande taille</i>	2007/113	3
<i>Harnais de planche à voile</i>	2007/114	2
<i>Shorty adulte Crewsaver tailles XS et S (2 déchirés)</i>	2007/116	17
<i>Shorty adulte Crewsaver taille M (1 déchiré)</i>	2007/117	9
<i>Shorty adulte Crewsaver taille L</i>	2007/118	10
<i>Shorty adulte Crewsaver taille XL (2 déchirés)</i>	2007/119	7
<i>Shorty adulte Crewsaver taille XXL</i>	2007/120	6
<i>Shorty enfant 8/10</i>	2007/115	6
<i>Shorty enfant 10/12</i>	2007/115	4
<i>Réservoir essence rigide 69 litres avec tuyau et poire D 8mm US + raccord Yamaha Mercury</i>	2008/48	1
<i>Voile écran</i>	2008/50	7
<i>Optimist polypropylène complet</i>	2009/19	10
<i>Mat d'optimist (1 mât cassé)</i>	2009/19	16
<i>Voile papillon</i>	2009/19	10

<b>Désignation</b>	<b>N° inventaire</b>	<b>Quantité</b>
<i>Petite pagaie simple</i>	<i>2009/19</i>	<i>18</i>
<i>Tête de mât catamaran</i>	<i>2009/19</i>	<i>1</i>
<i>Kayak de vague</i>	<i>2009/19</i>	<i>2</i>
<i>Stick de catamaran</i>	<i>2009/19</i>	<i>3</i>
<i>Stick d'optimist</i>	<i>2009/19</i>	<i>12</i>
<i>Dérive d'optimist</i>	<i>2009/19</i>	<i>1</i>
<i>Safran d'optimist</i>	<i>2009/19</i>	<i>2</i>
<i>Gilet de sécurité taille S</i>	<i>2009/19</i>	<i>9</i>
<i>Gilet de sécurité taille M</i>	<i>2009/19</i>	<i>6</i>
<i>Pantalon étanche de navigation taille 12 ans</i>	<i>2009/19</i>	<i>11</i>
<i>Pantalon étanche de navigation taille 14 ans (1 déchiré)</i>	<i>2009/19</i>	<i>14</i>
<i>Blouson étanche de navigation taille 12 ans</i>	<i>2009/19</i>	<i>11</i>
<i>Blouson étanche de navigation taille 14 ans</i>	<i>2009/19</i>	<i>15</i>
<i>Canot pneumatique Zepelin 610 Cup 20 VPRO équipé d'un moteur Yamaha 115 cv, d'une console C 700 avec VHF et système de positionnement GPS.</i>	<i>2010/24</i>	<i>1</i>

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **14-03-17/12 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – Nouveau programme National de Renouveau Urbain (PNRU 2) – Projet de Protocole de Préfiguration du Projet Urbain – Quartier « Bel Air » à Neuville-les-Dieppe – Adoption**

**Rapporteur : Monsieur GAUTIER**

Il est validé et adopté, à l'unanimité, le Protocole de Préfiguration du Projet Urbain sur le Quartier « Bel Air » à Neuville-les-Dieppe dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (PNRU 2).

### **EAU / ASSAINISSEMENT**

#### **14-03-17/13 – EAU POTABLE – Délégation du service public d'eau potable du secteur d'Arques-la-Bataille**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Sont approuvés, à l'unanimité, le rapport établi par le Président et le choix du délégataire ainsi que le projet de contrat d'affermage et ses annexes.

Il est décidé de confier, à l'unanimité, l'exploitation par affermage du service public d'eau potable du secteur d'Arques la Bataille à la société VEOLIA Eau.

#### **14-03-17/14 – ASSAINISSEMENT – Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Offranville – Demande de subvention**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Il est décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département, les financements les plus élevés possibles en vue de la réalisation de ces travaux, à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

**14-03-17/15 – SPANC – Présentation du rapport d’observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Rouen sur la gestion de la Communauté d’Agglomération de la Région Dieppoise – Volet 1 : Service Public d’Assainissement Non Collectif**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Il est pris acte du rapport d’observations définitives concernant le contrôle par la Chambre Régionale des Comptes de la gestion par la Communauté d’Agglomération de la Région Dieppoise pour les exercices 2010 et suivants sur le volet 1 : Service Public d’Assainissement Non Collectif.

**14-03-17/16 – EAU – SIDESA – Retrait du SMBV de la Vallée du Cailly, SMBV Val des Noyers, SIAEP Nesle-Pierrecourt, SBV de l’Yères et de la Côte, SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle, SIAEPA des Sources de l’Yères, SAEPA de la région de Saint Léger aux Bois, Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme, SAEPA Rieux-Monchaux**

**Rapporteur : Madame PIMONT**

Il est approuvé, à l’unanimité, le retrait des collectivités suivantes du SIDESA :

- SMBV de la Vallée du Cailly,
- SMBV Val des Noyers,
- SIAEP Nesle-Pierrecourt,
- SBV de l’Yères et de la Côte,
- SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle,
- SIAEPA des Sources de l’Yères,
- SAEPA de la région de Saint Léger aux Bois,
- Syndicat Mixte Caux-Seine Urbanisme,
- SAEPA Rieux-Monchaux.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**14-03-17/17 – DÉVELOPPEMENT DURABLE – Rapport de Développement Durable 2016**

**Rapporteur : Madame DUFOR**

Il est pris acte de la présentation du rapport de Développement Durable 2016 de Dieppe-Maritime.

**DÉCHETS MÉNAGERS**

**14-03-17/18 – DÉCHETS MÉNAGERS – Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Région d’Envermeu (SMOMRE) – Dissolution et liquidation du syndicat – Complément à la délibération du 29 septembre 2016**

**Rapporteur : Madame DUBUFRESNIL**

Il est décidé, à l’unanimité, de compléter la délibération du 29 septembre 2016 approuvant les modalités de liquidation du SMOMRE afin de prendre en compte les transferts des marchés suivants :

- La collecte du verre en points d’apport volontaire des 12 communes de l’Agglomération Dieppoise attribué à la société Véolia Propreté Normandie,
- Le suivi des progiciels WMAGNUS et E.MAGNUS nécessaires à la gestion des opérations comptables de liquidation du SMOMRE attribué à la société berger-Levrault,
- La prestation de service relatif à la conception, la réalisation et la maintenance du site internet du SMOMRE encore nécessaire durant l’année 2017 attribué à la société Réseau des Communes.

## **RELATIONS HUMAINES**

### **14-03-17/19 – RELATIONS HUMAINES – Plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire – Modificatif**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est approuvé, à l'unanimité, la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et est décidé l'ouverture de 3 sessions professionnelles pour :

- 2 postes d'attaché,
- 2 postes d'ingénieur territorial,
- 5 postes d'assistant d'enseignement artistique dont 2 à temps complet et 3 à temps non complet à hauteur de 17.05/20<sup>ème</sup>, 17.55/20<sup>ème</sup> et 10.3/20<sup>ème</sup>.

### **14-03-17/20 – RELATIONS HUMAINES – Modification du tableau des effectifs**

#### **Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est décidé, à l'unanimité, de créer :

- 2 postes d'ingénieur territorial,
- 5 postes d'agent de catégorie B – assistant territorial d'enseignement artistique :
  - 1 temps complet à 20 heures/semaine sur 52 semaines,
  - 1 temps complet à 20 heures/semaine sur 52 semaines,
  - 1 temps non complet à 17.05/20<sup>ème</sup> sur 52 semaines,
  - 1 temps non complet à 17.55/20<sup>ème</sup> sur 52 semaines,
  - 1 temps non complet à 10.3/20<sup>ème</sup> sur 52 semaines,
- 1 poste permanent à temps complet d'Assistant socio-éducatif de contractuel suivant les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

⇒ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**